

Institut royal d'architecture du Canada
Modalités du Prix du journalisme et des médias en architecture

Révisées par le Comité consultatif des Prix en juillet 2022
Approuvées par le conseil d'administration de l'IRAC en juillet 2022

1. Objet

Ce prix récompense un architecte, une firme d'architecture ou une personne qui présente un narratif sur l'architecture qui sensibilise le public et l'aide à mieux comprendre l'architecture, le rôle des architectes et leur impact sur la société ou la valeur de la conception et de l'excellence de la conception. La candidature peut porter sur une seule contribution importante ou un ensemble de contributions.

2. Admissibilité

Toute personne ou tout groupe de personnes est admissible à ce prix. Les candidatures peuvent porter, sans s'y limiter, sur des livres, des films, des expositions et des événements organisés, présentés ou publiés au cours des cinq dernières années. Elles peuvent également porter sur une série de plus petits éléments qui, ensemble, forment une collection, comme une série d'articles, de vidéos, de podcasts, de segments d'émissions de radio ou de télévision, etc.

3. Documentation à soumettre

Le dossier de candidature doit comprendre les éléments suivants :

- le formulaire de candidature dûment rempli;
- le paiement des frais de participation;
- un extrait représentatif du narratif à examiner par le jury, d'une durée d'au plus 20 minutes (pour le matériel audio ou vidéo) ou d'un maximum de 20 pages (pour la documentation écrite);
- une copie numérique ou un lien vers le narratif dans sa totalité, pour servir de référence au jury (s'il y a lieu ou si disponible);
- un texte écrit de trois pages maximum, expliquant l'importance et l'impact de la candidature;
- un texte de 200 mots maximum résumant la candidature, fourni en anglais et en français;
- un formulaire de déclaration signé.

4. Processus de sélection

Le Comité consultatif des Prix de l'IRAC nomme un jury chaque année. Le processus de sélection, dirigé par un conseiller professionnel ou une conseillère professionnelle, doit refléter les valeurs de l'IRAC à toutes ses étapes. Le nombre de jurés peut varier d'une année à l'autre.

5. Nombre de prix

Jusqu'à deux (2) prix peuvent être décernés. À sa discrétion, le jury peut décider de ne pas attribuer de prix.

6. Fréquence

Le prix sera offert tous les ans.

7. Remise publique du prix

La remise du Prix du journalisme et des médias en architecture aura lieu dans le cadre d'un événement public.